

Qui contacter ?



Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles

La Clinique

Veuillez communiquer avec nous si vous prévoyez être absent-e lors de la livraison ou la récupération de l'équipement, pour nous aviser de toutes difficultés rencontrées ou pour toutes autres questions.

Vous pouvez joindre la ou le thérapeute en réadaptation physique,
du lundi au vendredi entre 8h et 16h au :

514-937-9251



Info-Santé

Info-Santé

811

Vous pouvez aussi contacter un-e infirmier-e d'Info-Santé, si vous êtes inquiet-e ou si vous désirez obtenir plus d'informations sur votre état de santé ou sur votre maladie.
Service ouvert 24h/24 et 7j/7.



Pour toutes
les urgences

911

Urgence !



LES SERVICES À DOMICILE

Fabricants d'humanité
et réparateurs d'existence

**Services de réadaptation
et prêt d'aides techniques**



Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles

La santé et la solidarité d'un quartier !

Services de réadaptation : services offerts

Le rôle principal de l'équipe de réadaptation est d'organiser un milieu de vie favorable à votre maintien à domicile, en diminuant le plus possible les situations de handicap et en fournissant des moyens (adaptation, équipement, conseil, etc.) pour compenser les incapacités.

Rôle de la thérapeute en réadaptation physique (TRP) :

- Suivi postopératoire.
- Prévention et conseils en lien avec la douleur.
- Évaluation des soins d'hygiène et adaptation de la salle de bain.
- Évaluation des transferts.
- Expertise conseil en lien avec le principe de votre déplacement sécuritaire.

Rôle de l'ergothérapeute :

- Prêt d'équipements spécialisés.
- Adaptation du domicile.
- Autonomie fonctionnelle dans les activités de la vie quotidienne.
- Sécurité à domicile et prévention des chutes.

Rôle de la physiothérapeute :

- Suivi pré et postchirurgie pour prothèse totale du genou et de la hanche.

Prêt d'équipements spécialisés

Selon l'évaluation de votre situation, afin d'améliorer votre autonomie et votre sécurité dans vos activités de la vie quotidienne, la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles vous offre un service de prêt d'équipements, à court ou à long terme.

Vos responsabilités concernant les équipements prêtés :

- Accepter que l'installation soit effectuée par la ou le technicien-ne de la Maison André-Viger et/ou par un-e employé-e de la Clinique.
- Accepter de payer une indemnité si vous n'êtes pas présent-e lors de la livraison ou de la récupération de vos équipements.
- Accepter de payer les réparations dues à une négligence de votre part dans l'utilisation ou l'entretien de vos équipements.
- Accepter de payer le coût de remplacement de l'équipement en cas de perte.
- Aviser la Clinique : de tous bris ou mauvais fonctionnement de l'équipement; d'un déménagement; de tous changements de vos capacités physiques et fonctionnelles.
- Accepter un délai minimum de 2 jours ouvrables ou plus pour la récupération de l'équipement prêté.

Livraison

Certains équipements seront livrés par le minibus de la Clinique et à l'occasion par un-e employé-e de la Maison André-Viger. On vous contactera pour confirmer le rendez-vous.

Vous, ou quelqu'un de votre entourage, devrez être présent-e pour recevoir la livraison des équipements prêtés par la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

